



Mesdames, Messieurs,  
Chers Ussois,

Les élections municipales se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020 dans des conditions particulières, notre pays étant confronté à l'épidémie du COVID 19. Pour des raisons sanitaires exceptionnelles, la loi du 23 mars 2020 a eu pour conséquence de reporter la prise d'effet des mandats des nouveaux élus.

Les élus en place ont donc vu leur mandat prolongé et ont tout mis en œuvre pour assurer la continuité du service public communal.



EDITO DU MAIRE

La liste « **Us, un avenir rural et dynamique** » a été élue avec 84,22% des suffrages exprimés.

C'est avec émotion que j'endosse après 14 années de mandat d'élus ussois, ce rôle de maire de votre village, de notre village.

Merci aux électeurs qui se sont déplacés malgré les circonstances.

Merci à ceux qui nous ont transmis des messages d'encouragement et qui n'ont pu se déplacer, faisant partie des personnes fragiles pour certains.

Merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des messages de sympathie pendant ces élections.

Vous nous avez témoigné, par votre vote, votre confiance en notre équipe.

Ce résultat nous conforte dans notre démarche et nous donne aussi une grande responsabilité.

Nous avons aussi entendu ceux qui ont fait un autre choix.

Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Ces élections, qui se sont déroulées en l'absence d'une autre liste, et dans un contexte inédit, s'achèvent et j'en retire une première satisfaction.

Celle d'avoir constitué une équipe unie, solidaire, et motivée, et qui travaille d'ores et déjà pour l'intérêt collectif de notre village.

Sans ces 14 colistiers, rien n'aurait été possible. Leur engagement a été total et c'est une fierté.

Vous avez décidé de nous faire confiance, de nous confier la gestion de notre commune pour un mandat de six ans. Nous ne devons pas vous décevoir.

Nous avons décidé ensemble de nous déclarer « liste sans étiquette » pour le bien vivre de notre commune. Bien sûr, chacun gardera ses convictions et défendra ses idées, pour développer et enrichir

les débats autour des sujets qui concernent notre village. Vous nous avez élus pour cela également.

Merci à mon épouse, qui supporte mes absences depuis des années, (et quelque chose me dit que cela va continuer encore quelque temps), et également à mon fils pour leur soutien tout au long de ces derniers mois.

Merci aux épouses, époux et familles de mes colistiers d'accepter leur choix de se mettre au service des ussois. Je sais qu'une telle décision est engageante.

Merci à l'ensemble des agents communaux qui ont œuvré à l'organisation des élections et pour la continuité pendant cette crise sanitaire. Cet investissement mérite notre considération et notre respect.

La France met fin de manière progressive à son confinement depuis le 11 mai.

J'ai une pensée pour tous ceux ont été frappés par la maladie, pour tous ceux qui ont perdu un proche.

Pour tous les soignants qui ont œuvré courageusement pour combattre le virus. Une pensée pour tous ceux qui ont travaillé pour que le pays continue à fonctionner et en particulier à Us pour Magali Joux qui a maintenu son étal de primeurs du samedi matin durant toute la période de confinement, et pour Eric Dupont qui est resté ouvert tous les matins y compris les jours fériés.

Durant ces derniers mois nous avons également pu voir de belles chaînes de solidarité se mettre en place.

En cette période de dé-confinement, la vie reprend son cours mais le COVID est toujours présent.

Nous devons réapprendre à vivre avec cette donnée.

Chacun doit prendre en compte ces nouvelles habitudes de distanciation. Nous devons prendre soin les uns des autres, en respectant les gestes barrière. Il en va de notre santé à tous !

La municipalité met actuellement tout en œuvre pour que la reprise puisse se faire dans les meilleures conditions possibles. C'est ainsi que la nouvelle équipe municipale a pris la décision, en collaboration avec les équipes enseignantes, de rouvrir les écoles de notre village.

La confiance des ussois se mérite, mais surtout elle se respecte. Nous nous engageons à agir dans ce sens pour l'honorer.

Jhony BOURGIN



Us, le 02/06/2020

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
Arrondissement de Pontoise  
Canton de Pontoise  
MAIRIE D'US  
95450



Tél. : 01 34 66 01 16  
Fax : 01 61 03 00 83

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée 2020 / 2021

Par mail sur : [inscriptions.us@orange.fr](mailto:inscriptions.us@orange.fr)

**Aux vues du contexte sanitaire particulier, et pour limiter au maximum les contacts et manipulations de documents, cette année, les inscriptions scolaires s'effectueront par voie dématérialisée.**

**Nous vous demandons de nous transmettre les éléments demandés par mail à [inscriptions.us@orange.fr](mailto:inscriptions.us@orange.fr), en numérisant vos documents de préférence en .pdf.**

**ATTENTION : Nous vous informons que la copie des pages de vaccination du carnet de santé, sera transmise à la directrice de l'école à laquelle votre enfant sera rattaché.**

**Si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer ou de numériser vos documents, nous vous remercions de prendre rendez-vous, en mairie, pour procéder à l'inscription.**

### ÉCOLE MATERNELLE

→ Inscription des enfants nés en 2017 et nouveaux habitants.

Les parents doivent produire leur livret de famille (*copie de toutes les pages : parents et fratrie complète*), le carnet de santé de l'enfant (*copie des pages de vaccination*), et un justificatif de domicile récent (**Attention : seuls les justificatifs de domicile suivants seront acceptés : facture EDF, Gaz, Eau, Avis d'imposition ou Taxe foncière ou Taxe habitation**).

Un certificat de radiation est demandé si l'enfant était inscrit dans une autre école.

Une fois ces documents réceptionnés, une attestation d'inscription sera remise à la directrice d'école.

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

→ Inscription des enfants pour le CP et nouveaux habitants.

Les parents doivent produire leur livret de famille (*copie de toutes les pages : parents et fratrie complète*), le carnet de santé de l'enfant (*copie des pages de vaccination*), un justificatif de domicile récent et le certificat de radiation de l'ancienne école s'il y a lieu.

(**Attention : seuls les justificatifs de domicile suivants seront acceptés : facture EDF, Gaz, Eau, Avis d'imposition ou Taxe foncière ou Taxe habitation**).

Une fois ces documents réceptionnés, une attestation d'inscription sera remise à la directrice d'école.

## Distribution de masques le samedi 27 juin

La Communauté de Communes Vexin Centre, ainsi que le Conseil Départemental Du Val d'Oise, ont récemment doté notre commune de masques lavables et réutilisables, à distribuer aux habitants.

Ces masques feront l'objet d'une distribution le samedi 27 juin, de 9 h à 12h, dans la cour de la salle des fêtes.



## Après l'orage, déconfinement des Célestes...

Voici enfin le temps de vous accueillir dans l'**Atelier-Grange** tous les samedis et dimanches de 14h à 20h, du 6 juin au 19 juillet. Séances de rattrapage possibles en semaine sur simple rendez-vous [wiener.b@orange.fr](mailto:wiener.b@orange.fr). Pour découvrir et voyager dans ce monde décalé, vous devrez être protégés par un masque...



## Rentrée 2020/2021 Inscriptions périscolaires

Le dossier complet pour les inscriptions aux accueils périscolaires, ALSH et restauration scolaire, est à télécharger sur le site internet de la commune [us-en-vexin.fr](http://us-en-vexin.fr)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 19 juin 2020. Merci de privilégier les retours par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

[periscolaire.us@orange.fr](mailto:periscolaire.us@orange.fr)

Si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer et de scanner vos documents, vous pouvez demander un dossier papier [periscolaire.us@orange.fr](mailto:periscolaire.us@orange.fr) et le déposer directement dans la boîte aux lettres de la mairie.



## Que faire si vous découvrez un nid de frelons, de guêpes, un essaim d'abeilles ?

• S'il est situé sur le domaine public, c'est la mairie qui a la responsabilité de sa destruction.

Nous vous remercions de nous en avertir, afin que nous puissions nous mettre en contact rapidement avec les intervenants compétents.

• S'il est situé sur le domaine privé, c'est au propriétaire ou au locataire d'appeler un désinsecteur professionnel, et donc de prendre à sa charge le montant de l'intervention.

Sur notre secteur, vous pouvez contacter M. Jérémie Feuillet, apiculteur, qui propose un service de récupération d'insectes bénéfiques et la destruction de nuisibles comme le frelon asiatique.

Pour toutes questions ou renseignements, n'hésitez pas à l'appeler au 06 21 48 82 67

Pendant la période de confinement, la société Panneau Pocket a mis gratuitement à disposition des communes qui le souhaitent, l'application **Panneau Pocket**.

**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**  
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET  
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

**EN 4 CLICS**

- Ouvrez votre application "Play Store" ou "AppStore" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir" Felicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de sa actualité.

**BONNE UTILISATION !**

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "baissez cette écran"

Cet outil d'information et de communication gratuit pour les utilisateurs, a séduit 100% des habitants qui l'ont téléchargé (sondage réalisé directement via l'application).

La commune a donc décidé de conserver **Panneau Pocket**, afin de pouvoir délivrer des informations pratiques ou des alertes (météo, cambriolage etc..) en temps réel aux habitants.

N'hésitez pas télécharger **Panneau Pocket** pour faire partie des destinataires de ces informations.



## EMBELLEMENT ET GESTION ÉCOLOGIQUE DU CIMETIÈRE



### L'ENGAZONNEMENT

L'engazonnement général permettra de casser la forte minéralisation du site, qui est une étape nécessaire à la transition réussie vers le zéro phyto. En effet, l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France (Natureparif) estime que la trop forte minéralisation des cimetières empêche l'installation durable de systèmes de biodiversité équilibrés et complexes. Pour notre projet la trame engazonnée, renforcée par un système de gestion différenciée, évitera l'insularisation de riches écologiques. Au contraire, la circulation des petits insectes et des mycorhizes sera facilitée par la nouvelle structure de l'espace.

### PRAIRIE FLEURIE ENTRE LES TOMBES

Les prairies fleuries permettent de délimiter et coloniser un espace vide et en attente pour sépulture. Pour cela, nous souhaitons agencer le lieu en zone de biodiversité mellifère qui sera délimitée par une volige en bois. Il existe divers mélanges de prairie mellifère ; jachère mellifère - nectar - pollen - rucher. Dans ce cas présent et compte tenu de la proximité de la ville, nous choisissons de mettre en place un mélange à pollen, afin de contribuer à la pollinisation des espaces urbains adjacents au cimetière.



### INTERSTICES ENTRE LES TOMBES

Certains espaces sont difficilement accessibles, compliquant ainsi leur entretien, notamment les pourtours des tombes, les entretombes et les pieds de mur. Pour cela, des plantes couvre-sol permettent de réduire les interventions au niveau de ces espaces et empêchent l'apparition d'une flore spontanée non désirée.

Travaux de réaménagement et plan de gestion du cimetière  
Accompagnée par le Parc Naturel Régional du Vexin et le bureau d'études ECO'Logic, la commune s'est engagée, dès 2016, dans un plan de gestion différenciée - zéro phyto sur ses espaces communaux.

Le cimetière comporte deux secteurs :

**Le cimetière ancien** qui présente les caractères typiques des cimetières vexinois :

- un seuil : alignement de tilleul et pavillon d'entrée
- un vaste espace à dominante minérale, entouré de murs
- plusieurs massifs arbustifs et plantes vivaces qui accompagnent des différences de niveau

**Une extension** : un cimetière paysager aménagé en 2010 (Contrat Rural), à dominante végétale, entouré de haies champêtres et comprenant un columbarium et un jardin du souvenir.

La commune n'utilise pas de désherbant chimique depuis plusieurs années.

En 2019, la charge de travail pour conserver des surfaces minérales de gravillons exemptes d'herbe a été lourde, et une végétation spontanée s'est progressivement installée dans les allées.

Cette problématique a été discutée en Conseil Municipal et les élus ont pour projet d'enherber la majorité de l'espace gravillonné, mais souhaitent préserver quelques allées secondaires non enherbées

### Présentation de l'existant

Le cimetière d'Us se compose de deux parcelles cadastrales juxtaposées, correspondant au cimetière historique, où l'ensemble des sépultures est aujourd'hui installé. L'extension de ce cimetière étant encore inoccupée actuellement, hormis quelques espaces de souvenir dédiés aux urnes funéraires. Par conséquent, notre projet de réaménagement sera essentiellement basé sur le cimetière historique et d'un simple réaménagement en plantations du jardin du souvenir, afin de conforter l'existant.

### Axes de travail

- Ensemble du cimetière fortement minéralisé. La Mairie pratique désormais le zéro phyto, ce qui engendre des coûts d'entretien et de gestion très conséquents.
- Entrée non conforme aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (problème de nivellement)
- Revalorisation écologique du site avec mise en place d'une gestion différenciée.
- Problématique d'entretien des végétaux : le projet doit viser une réduction du temps de travail sur le site, permettant de limiter les coûts de gestion, tout en développant une faune et une flore contribuant aux échanges écologiques du paysage avoisinant.

Maître d'ouvrage  
Commune d'US



Soutien technique et financier



Maître d'œuvre



Entreprise



pour accueillir la flore locale spontanée (bourrache, sauge, ancolie, marguerites...), conserver un caractère champêtre et favoriser la biodiversité ainsi que la faune (les abeilles sabulicoles).

Sur la plaquette ci-dessus vous trouverez les différents détails des futurs aménagements des zones de traitement différencié.

Les travaux auraient dû commencer début mars, mais avec la crise sanitaire, ils n'ont pu avoir lieu.

Un nouveau planning de travaux a été arrêté :

- Début juillet : démarrage des travaux sur les allées (profilage), aménagement et enrichissement des sols, préparation, avec des voliges, des zones de plantations et des allées.
- Fin septembre : ensemencement des plantations des différentes zones.

Avant le début des opérations, un constat d'huissier sera effectué sur l'état de l'ensemble des concessions.

L'accès du cimetière restera possible durant les travaux.

Selon les zones d'interventions, des restrictions de circulation pourraient être mises en place.

Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Nous vous remercions de votre patience durant ces travaux.

## LES GESTES CITOYENS AU QUOTIDIEN

### ENTRETIEN DES TROTTOIRS : VOUS ÊTES CONCERNÉS

#### Le désherbage

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison.

Comme le stipule l'article 2 de l'arrêté municipal Arr\_2011-34 du 6 mai 2011, « Chaque riverain est tenu d'assurer régulièrement la propreté, le désherbage et le libre passage, de son trottoir, pas de porte, ou de sa devanture, et cela jusqu'en limite des voiries. »

La commune organise le désherbage des caniveaux. Cependant, en complément de ces actions, le désherbage des trottoirs incombe aux propriétaires, locataires et riverains de la voie publique.

Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen, à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques.

Les déchets végétaux résultants de cet entretien doivent être déposés à la déchèterie.

Les herbes coupées, binées ou arrachées, ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

#### Les déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

La mairie va mettre très prochainement à la disposition des propriétaires des distributeurs de sacs à déjections animales.



# Le nouveau conseil municipal



**Jhony BOURGIN**  
Maire



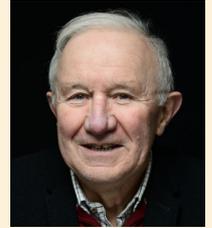
**Delphine QUILLET**  
1<sup>ère</sup> Adjointe  
Vice-Présidente  
Commission Enfance,  
Jeunesse et citoyenneté



**Patrick BOUXIROT**  
2<sup>ème</sup> Adjoint  
Vice-Président  
Commission Finances - Services généraux  
Commission Urbanisme, environnement, cadre de vie



**Eliane SINTY**  
3<sup>ème</sup> Adjointe  
Vice-Présidente  
Commission Vie associative,  
culturelle et sociale



**Eric POTIN**  
4<sup>ème</sup> Adjoint  
Vice-Président  
Commission Travaux -  
Assainissement Voirie



**Didier AUGUSTIN**  
Vice-Président  
Commission Information  
et Communication



**Josiane CHERON**  
Vice-Présidente  
CCAS  
(Caisse Communale Action Sociale)



**Jérôme VANDAMME**  
Conseiller municipal



**Thérèse SIX**  
Conseillère municipale



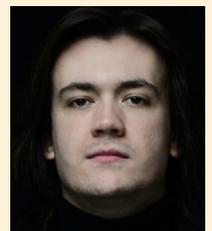
**Karine IVACHEFF**  
Conseillère municipale



**Jean-Jacques BUXADERAS**  
Conseiller municipal



**Stéphanie DUBUISSON**  
Conseillère municipale



**Milan FRÉNÉA**  
Conseiller municipal



**Aurélie PLESSE**  
Conseillère municipale



**Stéphane VOISIN**  
Conseiller municipal

## Représentation dans les syndicats

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette (SIEVA)

Délégués titulaires : Jhony Bourgin, Karine Ivacheff

Parc Naturel du Vexin Français (PNRVF) Délégué titulaire : Jhony Bourgin - Délégué suppléant : Jérôme Vandamme

SMIRTOM Délégué titulaire : Didier Augustin - Déléguée suppléante : Josiane Chéron

Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise (SIMVVO)

Déléguée titulaire : Aurélie Plesse - Délégué suppléant : Milan Frénéa

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz, et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)

Délégué titulaire : Jhony Bourgin - Délégué suppléant : Jean-Jacques Buxadéras

Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux Câbles du Vexin (SIERC)

Délégués titulaires : Jhony Bourgin, Patrick Bouxirot - Délégués suppléants : Stéphane Voisin, Jean-Jacques Buxadéras

Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO)

Déléguée titulaire : Josiane Chéron - Déléguée suppléante : Aurélie Plesse

Syndicat Intercommunal des Collèges des cantons de Marines et Vigny

Délégué titulaire : Stéphane Voisin - Déléguée suppléante : Thérèse Six